

AVENANT N° 1

Paragraphe 1 : Règles

Supprimer :

Les Réglementations Spéciales Offshore WS (R.S.O.) applicables pour une épreuve de catégorie 3. Il faudra le rajouter dans l'avis de course et enlever la division 240. De plus le règlement UNCL du championnat demande les RSO 3 avec radeau de survie

Modifier : Etape 3

Définition des marques de parcours :

Rajouter :

Départ : bouée cylindrique orange

Arrivée : Bouée cylindrique verte

Annexe D Parcours :

Supprimer : Bouée cylindrique orange mouillée dans le Nord-Ouest du Phare de Planier à ½ mille environ

Rajouter : marque spéciale Parc

43 12.5800 N - 005 13.8000 E

Affiché le 23 août 2019 à

Le Président du Comité de Course

Georges Korhel